



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

presse

Question écrite n° 42337

Texte de la question

M. Gilles Lurton appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la question des aides de l'État à la presse écrite. Ce secteur connaît une situation de crise qui se traduit par une dégradation financière importante : son chiffre d'affaires global dépassait les 10 milliards d'euros en 2000 mais n'atteint plus aujourd'hui que 9 milliards d'euros. Cette attrition financière s'explique par une diminution de la vente de journaux, et des recettes publicitaires correspondantes. Ces données préoccupantes reflètent les mutations qui affectent aujourd'hui le domaine de l'information, confronté à une transition technologique inédite vers le multimédia et à une évolution corollaire des comportements et des attentes des lecteurs. Un rapport de la Cour des comptes sur les aides de l'État à la presse écrite fait trois constats : la presse constitue un secteur économique qui est fortement soutenu par l'État et qui donc en dépend largement ; les initiatives récentes prises pour réformer la gouvernance des aides à la presse restent insuffisantes au regard des enjeux ; pour coûteuses qu'elles soient, les aides à la presse n'ont pas démontré leur efficacité. Afin d'améliorer les dispositifs existants, la Cour des comptes préconise un certain nombre de mesure à court terme. S'agissant des aides à la diffusion, elle recommande d'encourager la transition du portage vers le portage par un rééquilibrage des tarifs de ces deux modes de distribution, obtenu par une baisse de l'aide au transport postal et la poursuite après 2015 de la hausse des tarifs du transport postal. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Le bon équilibre entre les différents modes de diffusion de la presse (portage, postage et vente au numéro) doit être décidé par chaque éditeur pour ce qui le concerne, et par l'ensemble des éditeurs pour optimiser de façon cohérente pour l'ensemble de la filière le fonctionnement des trois réseaux de diffusion. L'État a, depuis 2008, accompagné de façon plus intensive le développement du portage, pour permettre de consolider et de développer les abonnements et donc la situation économique de la presse d'information politique et générale. Le bilan mené à la demande de l'État fin 2012 et début 2013 a toutefois souligné la nécessité de faire évoluer l'aide au portage, afin de rendre celle-ci plus incitative au développement géographique du portage et à sa mutualisation. Comme le souligne la Cour des comptes, la poursuite de la transition du portage vers le portage est une piste intéressante pour certaines familles de presse. Le Gouvernement souhaite expertiser plus avant les impacts d'un tel développement, au plan logistique et son impact en matière d'aides publiques. Aussi, une mission tripartite inspection générale des finances - inspection générale des affaires culturelles - conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies, a été annoncée pour étudier les perspectives de la distribution de la presse papier à moyen terme. Sur la base d'un bilan de l'existant et d'une concertation avec les différentes parties prenantes, cette mission devra proposer un cadre pour la mise en cohérence des différents canaux de diffusion de la presse - portage, postage, vente au numéro -, dans la perspective de la fin des accords État-presse-La Poste fin 2015. Elle suggèrera des pistes d'évolution du soutien de l'État.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Lurton](#)

Circonscription : Ile-et-Vilaine (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42337

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [12 novembre 2013](#), page 11741

Réponse publiée au JO le : [28 janvier 2014](#), page 839